



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université



Vendredi
6 décembre
2019

Amphithéâtre FAVOREU
Faculté de droit
d'Aix-Marseille Université

Direction scientifique du colloque :
Vincent Perruchot-Triboulet,
Adeline Cerati-Gauthier

Création e-Impression - DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence - 2017/2018

Responsabilité et entreprises en difficulté

inscription gratuite et obligatoire dans la limite des places disponibles avant le **29 novembre 2019**
à l'adresse suivante : <http://cde.univ-amu.fr/fr/colloque-responsabilite-entreprise-difficulte>

Validation de 6 heures au titre de la formation continue pour les notaires et les avocats

PROGRAMME



8h30 Accueil

9h00 Ouverture :

Jean-Philippe Agresti,

Doyen de la faculté de droit, professeur à l'Université d'Aix-Marseille

Cyril Bloch et Fabrice Rizzo,

Directeurs du CDE, professeurs à l'Université d'Aix-Marseille

Isabelle Arnaud-Grossi et Claude-Albéric Maetz,

Directeurs de l'IDA, maîtres de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

9h15 Matinée

sous la présidence de **François-Xavier Lucas,**
professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Responsabilité du débiteur en difficulté

■ Le débiteur en difficulté auteur d'un dommage

Nicolas Borga, *professeur à l'Université Lyon 3*

■ Les assurances du débiteur en difficulté,

Marc Bruschi, *professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

Responsabilité des dirigeants de la société en difficulté

■ Responsabilité pour insuffisance d'actif,

Vincent Mazeaud, *professeur à l'Université d'Aix-Marseille*

11h00 Pause

■ Responsabilité pour contribution à la cessation des paiements

(art. L. 631-10-1 C. com. issu de la loi du 12 mars 2012)

Vincent Perruchot-Triboulet, *maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille*

■ Responsabilité environnementale

Eva Mouial-Bassilana, *Professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis*

12h00/12h30 Table ronde

présidée par **François-Xavier Lucas,**
professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

■ **Bernard Bouquet,** *Avocat*

■ **Benoit Desteract,** *Directeur général Banque Thémis*

■ **Frédéric Avazeri,** *Administrateur judiciaire*

■ **Jean-Paul Armand,** *Avocat*

12h30/13h30 Pause déjeuner

13h30 Après-midi

sous la présidence de **Georges Richelme,**

Président de la conférence générale des juges consulaires de France

Responsabilité des créanciers du débiteur en difficulté

■ Responsabilité des créanciers pour les concours consentis

Thierry Favario, *Maître de conférences à l'Université Lyon 3*

■ Le débiteur en difficulté victime d'un préjudice

Florence Reille, *maître de conférences à l'Université de Toulon*

Responsabilité des intervenants à la procédure collective du débiteur

■ Responsabilité du mandataire judiciaire

Sophie Atsarias et Claude Saint-Didier,

Maîtres de conférences à l'Université de Corse

15 h 00 : Pause

■ Responsabilité de l'administrateur judiciaire

Nancy Vignal, *maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille*

■ Rôle de la caisse de garantie des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

Aurelia Perdereau, *Présidente de la caisse de garantie des AJM*

16h00/16h30 Table ronde

présidée par **Georges Richelme,**

Président de la conférence générale des juges consulaires de France

■ **Bruno Bertholet,** *Administrateur judiciaire*

■ **Vincent de Carrière,** *Mandataire judiciaire*

■ **Gilles Mathieu,** *Avocat, Maître de conférences Aix-Marseille Université*

■ **Gilbert Allemmand,** *Avocat*